RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 18 juin 2014 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la santé et de la qualité des productions avicoles :

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

M. Arne (Pascal) ;

M. Guerin (Jean-Luc) ;

M. Malher (Xavier) ;

M. Marlier (Didier) ;

M. Zenner (Lionel).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

M. Bertin (Joël) ;

Mme Cariou (Nadine) ;

Mme Danguy des Deserts (Rosine) ;

M. Eterradossi (Nicolas) ;

Mme Lagadec-Pelle (Sophie).

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2014 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 21 AOUT 2014

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Mireille RIOU-CANALS